

BOL D'OR FEMININ**REGLEMENT****ARTICLE 1**

Le Bol d'Or Féminin est une compétition créée par le Comité de la Nièvre de Pétanque, ouverte aux joueuses seniors et juniors licenciées dans ce comité.

ARTICLE 2

Les équipes sont constituées de quatre joueuses appartenant au même club. Dans le cas où le club ne dispose pas de suffisamment de licenciées possibilité est donnée de compléter l'équipe par une joueuse et une seule extérieure au club.

ARTICLE 3

La compétition se déroule sur une journée, en poules puis en élimination directe.

Les équipes se rencontrent en doublettes (chaque rencontre comporte deux parties en doublettes).

Les parties se jouent en 40 minutes . Si 13 points sont atteints avant la fin des 40 minutes, la partie doit tout de même continuer. Les parties s'arrêtent au coup de sifflet de l'arbitre, toute mène commencée doit être terminée.

Les points marqués à l'issue de chaque partie sont ainsi répartis :

partie gagnée 2 points, partie nulle 1 point, partie perdue 0 point

La victoire est déterminée par les points obtenus en parties gagnées (voir ci-dessus) , puis s'il y a égalité, par le score des parties (goal-average).

Dans le cas où il y a à nouveau égalité à l'issue de ce décompte, il est procédé à une épreuve de tir (voir article 4)

ARTICLE 4

Epreuve de tir : chacune des deux équipes ex aequo désigne une joueuse pour effectuer cette épreuve . Les deux adversaires tirent alternativement

3 fois à 6 mètres puis 3 fois à 8 mètres puis 3 fois à 9 mètres une boule placée dans un cercle . Pour que le tir soit validé , la boule de tir doit tomber à l'intérieur de ce cercle. Si la boule de tir touche le cercle le tir n'est pas validé. Les points marqués sont les suivants :

boule manquée	0 point
boule touchée non sortie du cercle	1 point
boule touchée sortie du cercle	2 points
boule touchée sortie du cercle et boule de tir restant dans le cercle	3 points

En cas d' égalité à l'issue des 9 tirs, une boule est tirée à 6m par chaque joueuse, et ce jusqu'à l'élimination qui intervient dès le premier écart de points .

ARTICLE 5

Si , pendant une partie, une joueuse quitte le terrain (avec bien entendu l'autorisation de l'arbitre) , elle pourra à nouveau rentrer dans la partie mais, pendant son absence, la partie continuera de se dérouler.

* * * * *

BOL D'OR FEMININ 2012

INSCRIPTIONS

Cette compétition est placée sous la responsabilité de la Présidente et des membres de la Commission Féminine du Comité Départemental. Elle aura lieu le **Dimanche 19 FEVRIER 2012** au **Boulodrome Roger FOUVIELLE** à **NEVERS** , début des parties à **8 heures 30**.

Pour l'année 2012, le montant de l'**inscription** est de **5 euros** par joueuse. La participation au **repas** servi sur place est de **8 euros** par joueuse . Les inscriptions accompagnées du règlement (inscriptions et repas) devront parvenir au Comité de la Nièvre 52 rue des Montapins 58000 Nevers avant le **09 Février 2012**.

En cas de défection d'une équipe, il faudra en avertir la Présidente de la Commission Féminine dans les meilleurs délais.

Présidente de la Commission Féminine : Mireille MAUBLANC
Tel : 03 86 36 20 42

JET DU BUT LE 19 FEVRIER A 8H30

